



Comité des fêtes – Vide grenier

70 rue Ligérienne

LA DAGUENIERE

49800 LOIRE-AUTHION

REGLEMENT INTERIEUR

Vide-Greniers

Article 1: Manifestation

Organisée par le comité des fêtes de La Daguenière dans le cadre de la fête du village, cette journée aura lieu le **Dimanche 16 Juin 2024 de 8h00 à 18h00** sur l'aire de pique nique du Port Maillard. Sont autorisés à vendre **uniquement les particuliers** non professionnels, dans le respect du présent règlement et de l'article R 321-9 du code pénal

(2 participations maximum par an en tant que vendeur à des vides greniers).

Article 2: Objets en vente

Les objets mis en vente à cette occasion sont obligatoirement des objets personnels usagés (Art. R 321.9 et suivants du Code Pénal). La marchandise devra être la seule propriété de l'exposant.

Sont interdits à la vente :

- les cassettes, dvd, revue, livre, objet...à caractère pornographique. Il en va de même pour toute publication incitant à la haine raciale.
- Les armes à feu, armes blanches (sauf celles de collection et reconnues comme telles), munitions, pistolets à plombs ou à billes, tout engin explosif ou gaz de défense.
- Les copies d'œuvres (musicales, cinématographiques, littéraires...), de jeux ou de logiciels.
- Les objets contrefaits.

Article 3: Inscriptions

Toute inscription ne sera validée que si elle est accompagnée d'une **photocopie de la pièce d'identité** recto verso, de **l'attestation sur l'honneur /feuille d'inscription** dûment remplie, **du règlement intérieur daté et signé** ainsi que du **paiement**. L'inscription est à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie ou envoyer par courrier, **sous enveloppe au nom du Comité des fêtes- Vide grenier- 70 rue Ligérienne La Daguenière 49800 LOIRE-AUTHION-**. Le nombre d'emplacements étant limité à 250, les inscriptions seront closes lorsque cette limite sera atteinte. En cas de désistement, l'inscription ne sera pas remboursée.

Article 4: Emplacements

Les emplacements seront attribués par le comité des fêtes et ne seront pas contestables. Les dimensions seront délimitées par un marquage au sol.

Article 5: Installation et évacuation

L'installation débutera à 6h00. Aucune installation ne sera possible après 8h00.

Les exposants s'engagent à respecter les surfaces attribuées et à ne pas empiéter sur les emplacements voisins, à occuper leur emplacement pendant toute la durée du vide-grenier et à ne pas évacuer leurs marchandises avant 18h00. La place octroyée **sera rendue nettoyée, sans dépôt de marchandises invendues. Pas de benne à disposition.**

Article 2: Assurances

L'exposant répond de tout dommage causé à autrui par lui-même. L'organisateur décline toute responsabilité en matière de vol, incendie, dégâts des eaux, dégâts naturels. Il convient à chaque participant d'avoir sa propre assurance.

La présidente du comité des fêtes
Josiane FOURRIER

Le
Signature

Le comité des fêtes vous remercie de votre participation et vous souhaite une agréable journée.

VIDE GRENIERS

Organisé par

LE COMITE DES FETES DE LA DAGUENIERE

70 rue Ligérienne 49800 LOIRE-AUTHION

À la Daguenière, le **dimanche 16 juin 2024 – 8 h à 18 h -**

ATTESTATION SUR L'HONNEUR - INSCRIPTION

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Né(e) le à Département : Ville :

Adresse :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N° délivrée le Par

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Participera au vide-greniers qui se déroulera le 16 juin 2024

Emplacement de 3 m : nombre x 6 € =

Règlement à joindre

Chèque impératif à l'ordre du Comité des fêtes

Fait à Le

[Signature]

Sous enveloppe au nom de Comité Des Fêtes (vide grenier) La Daguenière

- la photocopie de la pièce d'identité
- Attestation/Inscription
- le règlement intérieur daté et signé
- le chèque au nom du Comité des fêtes

Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte